

**Délibération n°2025-79**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

**Absents ou excusés** : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Pouvoirs** : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe  
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique  
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

**Secrétaire de séance** : M. CARREY Daniel

**OBJET** : MONTAGNE BÉARNAISE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA STRUCTURATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) TOURISTIQUE AU SEIN DE LA MONTAGNE BÉARNAISE

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Par délibération du 15 février 2024, une convention de partenariat entre les trois Communautés de Communes a été adoptée pour définir les modalités de collaboration et de financement des actions communes dans le cadre du dispositif national PAMi - Plan Avenir Montagnes ingénierie et du dispositif régional ACTT – Accompagnement au changement des territoires touristiques.

Lors de la séance du 5 juin, un avenant à cette convention a été proposé pour l'année 2025, incluant la mise en place d'une réflexion sur la structuration d'un Système d'Information Géographique (SIG) touristique à l'échelle du territoire de la Montagne Béarnaise. Il est proposé de collaborer avec le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour cette initiative.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** les dispositions de partenariat détaillées dans la convention ci-jointe ;

**ACCEPTE** que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, en sa qualité de chef de file de l'animation des dispositifs PAMi et ACTT, porte cette démarche ;

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ;

**PRÉCISE** que les crédits recherchés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

